



## DELIBERATION N°20140162 DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 16 décembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 9 décembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 5 représentés, 1 absent, à savoir :

#### ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19 h 10) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST (à partir de 20 h 13) ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à partir de 19 h 48) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS, conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Andonella FLECHET qui donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 19 h 10).
- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20 h 13).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.
- Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT qui donne pouvoir à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19 h 48).
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

#### ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE

#### SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

#### O B J E T :

**ACTION CULTURELLE - CONVENTION TEMPORAIRE D'OBJECTIFS  
AVEC L'ASSOCIATION 'COECIE'**

## MME CALACIURA STEPHANIE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Suite à la définition d'un nouveau projet associatif, l'association Coécie souhaite dynamiser la vie culturelle de la Ville dans le quartier de Fonsala en proposant une programmation de spectacles d'humour (professionnels mais aussi amateurs) tout au long de l'année, complémentaire à la saison culturelle de la ville :

- un rendez-vous humour par mois le samedi soir, de janvier à juin (« Crazy Cat Comedy Club »).

- Un temps fort du 12 au 14 mars : création d'un nouveau festival (« l'Art d'en rire »).

Afin de formaliser le partenariat entre la Ville de Saint-Chamond et l'association Coécie, il est proposé un projet de convention avec pour objectif de définir les conditions dans lesquelles les deux partenaires unissent leurs efforts pour atteindre trois objectifs partagés :

1) l'organisation d'une programmation de spectacles autour de l'humour permettant de dynamiser la vie culturelle de la Ville et notamment du quartier de Fonsala,

2) la mise en place de projets et actions de création artistique, en lien avec les objectifs d'une compagnie professionnelle de théâtre,

3) la mise en place de projets et actions permettant de développer les pratiques amateurs artistiques théâtrales ou associées, en particulier à l'attention des jeunes.

Les moyens octroyés à l'association pour la réalisation de ces objectifs sont les suivants :

Moyens proposés par la Ville	Coût
Proposition d'appui technique en communication au travers d'un accompagnement financier direct (prise en charge des coûts de réalisation et d'impression des supports de communication)	5 800,00 €
MAD réseau sucettes (32 faces)	1 500,00 €
<b>Sous-total COMMUNICATION</b>	<b>7 300,00 €</b>
Mise à disposition gracieuse du Théâtre de l'Épinoche (6 dates)	480,00 €
Gratuité du forfait régie du Théâtre de l'Épinoche (6 dates)	600,00 €
Mise à disposition gracieuse de la salle Aristide Briand (12 mars)	455,00 €
Gratuité du forfait régie salle Aristide Briand	260,00 €
Mise à disposition gracieuse de la salle Gérard Philipe (13-14 mars)	280,00 €
Mise à disposition d'un local au sein d'« Atelier 5 » au 5 rue de Bretagne (deux salles : 120 m <sup>2</sup> )	2 800,00 €
Mise à disposition des régisseurs de la Ville pour la réalisation son-lumière des spectacles (salles Aristide Briand, Gérard Philipe et Théâtre de l'Épinoche)	2 500,00 €
<b>Sous-total MISES À DISPOSITION</b>	<b>7 375,00 €</b>

<b>SOUS-TOTAL avantages en nature</b>	<b>14 675,00 €</b>
Subvention de fonctionnement	1 600 €
Subvention exceptionnelle (accompagnement artistique)	22 200 €
<b>Sous-total SUBVENTIONS</b>	<b>23 800 €</b>
<b>TOTAL projet</b>	<b>38 475,00 €</b>

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,  
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

**DECIDE :**

- **d'approuver** la conclusion de la convention temporaire d'objectifs avec l'association Coécie,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents se rapportant à ce projet,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget de l'exercice 2015 sous réserve de l'inscription effective des crédits correspondants.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 17 décembre 2014

Le maire,  
Signé :  
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141216-dl20140162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014